

N° de l'OMP : 16/00050139
N° MINOS : 00920290163010119
N° MINUTE : 127/17

RELAXE du PREVENU Pour DEFAUT DE CITIGNOTANT

Juridiction de Proximité de Versailles
1ère à 4ème classe

Extrait des minutes
de la Juridiction de Proximité
De Versailles
département des Yvelines

JUGEMENT AU FOND

Audience du DIX MARS DEUX MIL DIX-SEPT à HUIT HEURES ET QUARANTE-CINQ
MINUTES ainsi constituée :

Juge de proximité : M. François REMIGY
Greffier : Mme Marie-Pierre LOMELLINI
Ministère Public : Mme Carole GENU

Mention minute : CCC
Délivré le : 17 MARS 2017
- à Me ACHER-DINAM

Le jugement suivant a été rendu :

ENTRE

Copie Exécutoire le :

Le MINISTERE PUBLIC,

A :

ET

Signifié / Notifié le :

TEMOIN

A :

Nom	:	[REDACTED]	
Prénoms	:	[REDACTED]	Sexe : F
Date de naissance	:	[REDACTED]	
Lieu de naissance	:	PARIS 14EME	Dépt : 75
Demeurant	:	[REDACTED] ES	

Extrait finance :
RCP :
Extrait casier :
Référence 7 :

Mode de Comparution : comparante

TEMOIN

Nom	:	[REDACTED]	
Prénoms	:	[REDACTED]	Sexe : F
Date de naissance	:	[REDACTED]	
Lieu de naissance	:	[REDACTED]	Dépt : 78
Demeurant	:	[REDACTED] 78	

Mode de Comparution : comparante

D'UNE PART ;

ET

PREVENU

Nom	:	[REDACTED]	
Prénoms	:	[REDACTED]	Sexe : M
Date de naissance	:	[REDACTED]	
Lieu de naissance	:	PARIS 14EME	Dépt : 75
Filiation	:	[REDACTED]	
Demeurant	:	[REDACTED] 75	

Sit. Familiale : Nationalité : inconnue
Profession :
Mode de Comparution : non-comparant représenté avec mandat
Avocat : Maître ACHER-DINAM Johanna avocat au Barreau de Versailles

Prévenu de :

CHANGEMENT DE DIRECTION D'UN VEHICULE EFFECTUE SANS
AVERTISSEMENT PREALABLE(Code Natinf : 217) avec le véhicule immatriculé
CF-352-GK

D'AUTRE PART ;

PROCEDURE D'AUDIENCE.

Monsieur A. GOUNE Leonard a été cité à l'audience de ce jour par acte
d'huissier de Justice délivré à étude d'huissier de justice le 18/01/2017 accusé
de réception signé le 24/01/2017 ;

L'instruction a eu lieu dans les formes prescrites par les articles 535 et suivants
du code de procédure pénale ;

Avant tout débat au fond le juge a invité, les témoins, à se retirer dans la pièce
qui leur est destinée ;

Puis Madame [REDACTED] témoin, a été appelée à la barre et entendue en
sa déposition après avoir prêté serment ;

Puis Madame [REDACTED] témoin, a été appelée à la barre et entendue en
sa déposition après avoir prêté serment ;

Le Ministère Public a été entendu en ses réquisitions ;

L'avocat du prévenu a été entendu en sa plaidoirie pour Monsieur [REDACTED]
[REDACTED]

Le greffier a tenu note du déroulement des débats ;

La Juridiction de Proximité, après en avoir délibéré, a statué en ces termes ;

MOTIFS.

Sur l'action publique :

Attendu que Monsieur [REDACTED] est poursuivi pour avoir à :

- VERSAILLES (RUE DU MARECHAL FOCH), en tout cas sur le territoire
national, le 30/06/2016, et depuis temps non prescrit, commis l'infraction de :

- CHANGEMENT DE DIRECTION D'UN VEHICULE EFFECTUE SANS
AVERTISSEMENT PREALABLE avec le véhicule immatriculé CF-352-
GK

Faits prévus et réprimés par ART.R.412-10 AL.1 C.ROUTE., ART.R.412-
10 AL.2,AL.3 C.ROUTE.

Attendu qu'il ne résulte pas des débats de l'audience et des pièces versées à la
procédure que les faits soient imputables à Monsieur A. GOUNE Leonard ou
qu'ils constituent une infraction à la loi pénale ou qu'ils soient établis
conformément à l'article 541 du code de procédure pénale, qu'il convient en
conséquence de renvoyer des fins de la poursuite Monsieur [REDACTED]
Leonard ;

PAR CES MOTIFS,

La Juridiction de Proximité statuant en audience publique, en premier ressort et par jugement contradictoire à l'encontre de Monsieur [REDACTED] prévenu ;

Sur l'action publique :

DECLARE Monsieur [REDACTED] non coupable pour l'ensemble des faits qui lui sont reprochés ;

LE RENVOIE en conséquence des fins de la poursuite ;

Ainsi jugé et prononcé en audience publique, les jour, mois et an susdits, par Monsieur François REMIGY, Juge de proximité, assisté de Madame Marie-Pierre LOMELLINI, greffier, présent à l'audience et lors du prononcé du jugement. La présente décision a été signée par le Juge de proximité et le Greffier.

Le Greffier,



Le juge de proximité,

